

DECISION DU MAIRE N° 34/2024
prise en application de la délibération n° 112/2019

**VENTE DE 3 VEHICULES RENAULT CLIO, RENAULT MODUS,
PEUGEOT BOXER**

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 044/2020 en date du 9 juin 2020, donnant délégation au Maire pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22-16 et L2122-23,

Considérant que la commune n'a plus l'utilité de 3 véhicules RENAULT CLIO immatriculé BL-837-ZV, RENAULT MODUS immatriculé EY-524-CJ, PEUGOT BOXER immatriculés 975 WB 72,

Considérant sa mise en vente,

DECIDE

Article 1^{er} : L'offre de SD AUTO –demeurant route de Volnay 72150 Le Grand Lucé – Siret 87898976300015 est retenue pour le montant de 550 euros.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Monsieur Le Sous-Préfet du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 23/04/2024

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la publication le : *mis en ligne le 24/04/2024*

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

